



Invitation presse

Vendredi 13 septembre 2024

«Mon centre-ville n'est pas un parking» : point presse à l'occasion d'une opération de contrôles

Mercredi 18 septembre à 11h

► Rendez-vous Place Notre-Dame, près de la fontaine

En présence de

► **Gilles Namur**, Adjoint aux Espaces publics, à la Nature en ville, à la Biodiversité, à la Fraîcheur et aux Mobilités

► **Alan Confesson**, Adjoint au Secteur 2, aux Commerces, à l'Artisanat, et à l'Économie locale

À Grenoble, le centre-ville est un espace où le piéton, usager le plus vulnérable, est roi. La zone piétonne est conçue pour garantir une cohabitation harmonieuse et sécurisée entre les différents usager-es de la voie publique, tout en permettant les livraisons le matin et l'accès réglementé des véhicules autorisés. Cependant, malgré la réglementation, la Ville constate que la zone piétonne n'est pas toujours respectée. Face au stationnement anarchique et à certains comportements inappropriés d'automobilistes, la police municipale réalise des opérations régulières de contrôle.

À l'occasion de l'une d'entre elles, les élus rappelleront l'importance du partage de l'espace public et d'adopter les bonnes pratiques pour garantir une expérience fluide pour tous-tes les usager-es, en particulier les piétons. Ils reviendront également sur les règles à respecter, les arrêts temporaires, les aménagements en cours, et les alternatives de stationnement à l'extérieur de la zone piétonne.



En chiffres

► Depuis le 15 août, **près de 420 verbalisations** pour stationnement et circulation en zone piétonne.

Les ayants droits pouvant prétendre à un droit d'accès dans les zones piétonnes

- ▶ Les usager-es détenteur-rices d'un badge d'accès (particulier-es, commerçant-es et professionnel-les situées dans la zone), du lundi au samedi de 18h à 13h40, les dimanches et jours fériés 24h/24, pour une durée de 20 minutes maximum ;
- ▶ Les riverain-es avec garage (arrêt et stationnement obligatoires sur la zone privative) et aux personnes à mobilité réduite 7j/7 et 24h/24 ;
- ▶ Les commerçant-es : accès 24h/24 pour un arrêt sur voie piétonne de 20 minutes toutes les 3 heures ;
- ▶ Les livreur-euses de 6h à 11h30 (accès avec le bouton «Livraison»).

Démarche pour accéder au centre-ville piéton

- ▶ Via le [site de la Ville](#) en remplissant une demande de badge d'accès en zone piétonne ;
- ▶ Au PARU du lundi au vendredi (fermé le mardi après-midi) de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 - 04 76 76 36 13.

La zone piétonne s'étend !

Dès le printemps 2021, le quartier Sainte-Claire, Notre-Dame et Antiquaires a été piétonisé : les places Sainte-Claire, Notre-Dame, les rues Président-Carnot, Jean-François Hache, Frédéric-Taulier, Bayard, de la Paix et Auguste-Gaché sont concernées. Des premiers travaux d'aménagement ont été réalisés en 2022 et 2023 dans les rues de la Paix, Voltaire et Auguste Gaché. Une seconde phase de travaux a démarré ce mois-ci pour aménager le reste des zones piétonnes, à savoir les places Sainte-Claire et Notre-Dame, les rues du Président Carnot, Hache, Frédéric Taulier, Bayard et les places Lavalette et du Temple. Le projet prévoit :

- ▶ Des fouilles archéologiques préalables à la création de fosses de plantation pour les nouveaux arbres.
- ▶ La végétalisation et le fleurissement des pieds d'arbres existants, quand cela est possible.
- ▶ La plantation de 13 nouveaux arbres avec des pieds végétalisés, lorsque les conditions le permettent.
- ▶ La création d'une grande jardinière sur la rue Jean-François Hache.
- ▶ La suppression du mobilier de voirie devenu inutile avec la piétonisation.
- ▶ La rénovation des revêtements, lorsque cela est nécessaire.
- ▶ La mise en place de mobilier de confort : des fauteuils et des cubes en pierre servant d'assises et de délimitation des zones piétonnes.

En parallèle de ces aménagements, des bornes de sécurisation sont progressivement installées afin de faire respecter les espaces piétons.

